

## SOCIÉTÉ D'IMPORTATION DE BOIS EXOTIQUES (SIBE), Côte d'Ivoire

S. A., 1<sup>er</sup> décembre 1919.

Marie, Louis, Thomas Félix *Philippe* de PANIAGUA,  
administrateur délégué

Né le 3 septembre 1875 à Oullins (Rhône).

Fils de Jean Didier André de Paniagua, 27 ans, banquier, et de Marie Albine  
Philippine d'Hérisson-Polastron-Lahillière, 21 ans.

Marié en 1907 avec Jeanne Degoix, fille d'un ingénieur.

Ingénieur E.C.P.

Administrateur de la Cie française du Bi-Métal (1913),

de la Société de colonisation de la Vallée de Sébou (Maroc)(1915),

du Consortium de la Verrerie française (1918),

de la Sucrierie agricole de Saint-Gaudens (1920),

des Anciens Établissements Ph. de Paniagua, Taulin, Hubert et Cie (S.A.), 1922 :

vitres et glaces,

de la Société des Exploitations forestières E. Poizat, à Grand-Bassam (Côte d'Ivoire)  
(1924),

de la Rectification générale automobile à Levallois-Perret (août 1928), filiale des Éts  
Alphonse Binet,

de la [Compagnie fluviale et maritime de l'Ouest-Africain](#) (septembre 1928),

Administrateur délégué des Établissements Alphonse Binet (mécanique, sous-  
traitance pour l'automobile et l'aviation).

Chevalier de la Légion d'honneur (*JORF*, 14 juillet 1918) : capitaine (territorial) au  
89<sup>e</sup> rég. d'artillerie lourde.

Officier de la Légion d'honneur (*JORF*, 7 mars 1930) : administrateur de sociétés  
coloniales. A contribué d'une façon importante au développement de l'exploitation  
forestière à la Côte-d'Ivoire.

Membre de la commission consultative du négoce, de la transformation et du  
façonnage du verre (*JOEF*, 8 février 1942).

Décédé à Paris (XVI<sup>e</sup>), le 31 août 1971.

### CONSTITUTION

Société d'importation de bois exotiques

(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 3 janvier 1920)

Capital 3 millions de francs divisé en 6.000 actions de 500 francs dont 1.000  
d'apport attribuées à M. Marguet <sup>1</sup>. Siège social à Paris, 25, rue Duphot. Conseil

<sup>1</sup> *Arthème* François Marguet (Châteauroux, 17 février 1872-Paris 1<sup>er</sup>, 6 septembre 1935) : marié à  
Hélène Cabat. Négociant en bois coloniaux à Paris.

d'administration : MM. Mallinson <sup>2</sup>, Marguet, Verveer <sup>3</sup>, Paniagua, Laboure et Noël.  
Statuts déposés chez M<sup>e</sup> Huillier. à Paris. — *Gazette du Palais*, 17 décembre.

---

LA CATASTROPHE DE L' « AFRIQUE »

---

TOUT ESPOIR EST MAINTENANT ABANDONNÉ

---

PLUS DE 550 VICTIMES

(*La Dépêche coloniale*, 16 janvier 1920)

Mailhat René), directeur de la Société d'importation de bois exotiques, à destination de Grand-Bassam.

---

AEC 1922-232 — Sté d'importation de bois exotiques, 14, rue Taitbout, PARIS (9<sup>e</sup>) [= siège de la Cie de l'Ouest-Afric. coulée en 1922]

Capital. — Sté an., f. le 21 nov. 1919, 3 millions de fr.

Objet. — Exploit. forestière à la Côte-d'Ivoire — Siège d'exploit. à Grand-Bassam.

Conseil. — MM. W. J. Mallinson, A.F. Marguet, Élie Verveer, Ph. de Paniagua, Octave J. L. Laboure, J. M. Noël.

---

CÔTE-D'IVOIRE

LA VIE ADMINISTRATIVE

Exploitations forestières

(*Les Annales coloniales*, 29 mai 1925)

Des chantiers sont accordés ... aux Exploitations forestières Poizat.

---

LA VIE ECONOMIQUE

Dissolution de société

(*Les Annales coloniales*, 19 août 1926)

La Société d'importation de bois exotiques, en qualité d'unique représentant de la « Société des Exploitations Forestières E. Poizat », est devenue propriétaire de tous les biens de l'actif social sans exception, à charge d'acquitter le passif de la société.

---

SOCIÉTÉ D'IMPORTATION DE BOIS EXOTIQUES

(BALO, 4 juillet 1927)

---

<sup>2</sup> William Mallinson, à Walthamstow The Limes Shernhall Street (Angleterre) : président des Établissements W Mallinson and Sons, Paris et Nantes (S.A., déc. 1918) : bois, placages et panneaux contreplaqués. Transformée en août 1920 en Société nouvelle des Bois contreplaqués et comprimés.

<sup>3</sup> Élie Verveer, de Paris : administrateur des Établissements W Mallinson and Sons, puis de la Société nouvelle des Bois contreplaqués et comprimés.

Constitution. — Société anonyme française fondée suivant statuts déposés chez M<sup>e</sup> Huillier, notaire à Paris, le 21 novembre 1919, et définitivement constituée suivant décisions des assemblées générales constitutives des 21 novembre et 1<sup>er</sup> décembre 1919.

Statuts modifiés suivant décisions des assemblées générales extraordinaires des 5 et 19 juin 1920, 12 avril 1922, 30 avril 1924, 10 mai et 1<sup>er</sup> juillet 1926, 4 avril 1927.

Capital social. — Fixé initialement à 3 millions de francs, dont 500.000 fr. en rémunération d'apports, puis porté à cinq millions de fr. par l'assemblée du 12 juin 1920 et réduit ultérieurement à 3,5 MF par assemblée du 12 avril 1922 et, enfin, porté à 3,85 MF divisé en 38.500 actions de 100 francs dont 35.000 complètement amorties, suivant assemblée générale extraordinaire du 4 avril 1927.

Il n'a été créé ni parts bénéficiaires ni obligations.

Siège social. — À Assinié (Côte d'Ivoire).

Bureau administratif. — À Paris, 56, rue du Faubourg Saint-Honoré.

.....

#### Conseil d'administration

MM. Wm Mallinson, président ;

M. Marguet, vice-président ;

Ph. de Paniagua, administrateur délégué ;

M. Noël,

J. Laboure

E. Verveer.

.....

Cette insertion est faite en vue de la cotation des titres de la société.

Société d'importation de bois exotiques :

Ph. DE PANIAGUA,

administrateur délégué de la S.I.B.E.

24, avenue Bugeaud, Paris.

---

#### LA SOCIÉTÉ FORESTIÈRE DE L'INDÉNIÉ ENTRE AU CAPITAL

Importation de Bois Exotiques (S. I. B. E.).

(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 4 octobre 1927)

L'assemblée extraordinaire du 3 octobre a voté une augmentation de capital de 1.150.000 fr. par création de 11.500 actions de 100 fr., émission qui sera réservée à la Compagnie forestière de l'Indénié.

---

Société d'importation de bois exotiques

(*La Journée industrielle*, 10 février 1928)

Une assemblée extraordinaire a régularisé définitivement l'augmentation du capital social, porté de 3.850.000 fr. à 5 millions, par la création de 11.500 actions de 100 fr. de nominal, émises à 500 fr. et souscrites entièrement par la Compagnie forestière de l'Indénié, en conformité des accords intervenus entre les deux sociétés

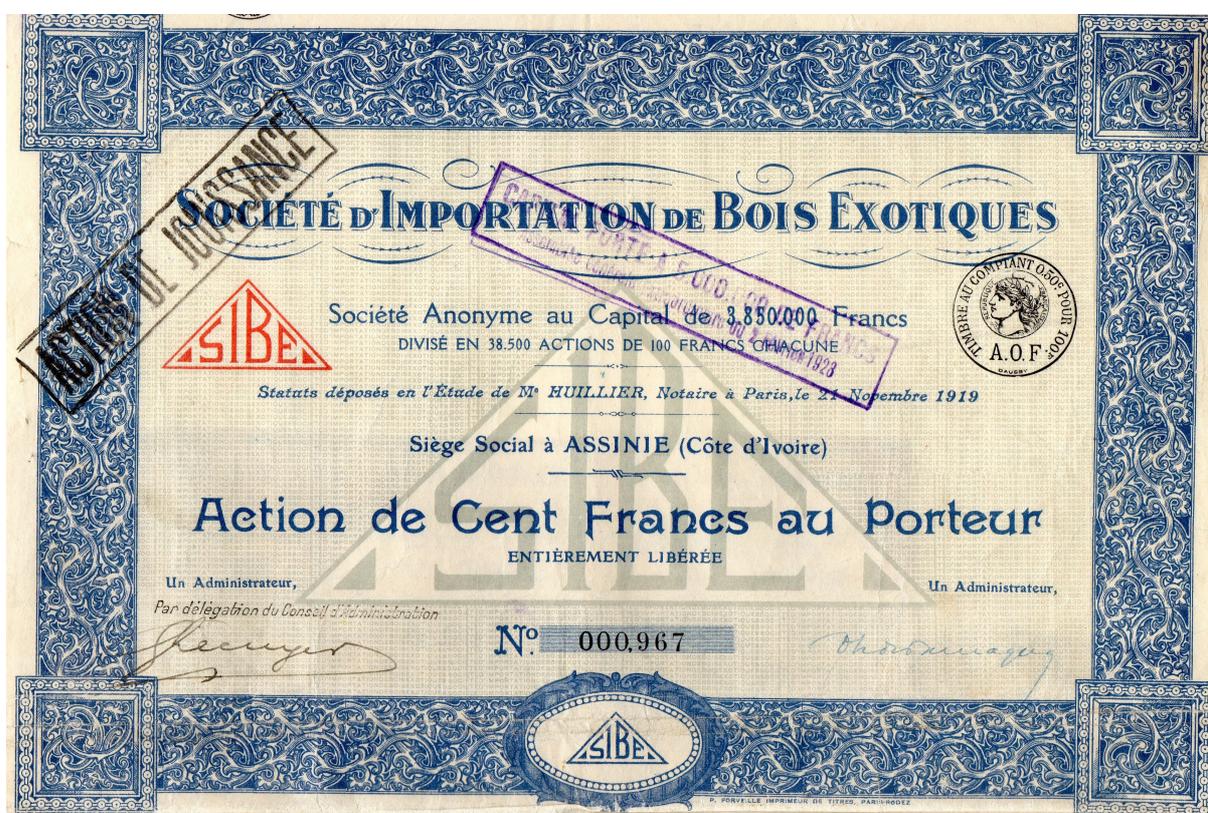
---

Compagnie française de Kong  
(Le Journal des finances, 5 octobre 1928)

[...] Nous n'entrerons pas, dans le détail des ventes et échanges d'actif dont toutes ces opérations ont été le prétexte. Cela nous entraînerait beaucoup trop loin ; il faudrait également parler d'autres filiales ou sous-filiales :

la Compagnie d'importation des bois exotiques,

qui ne se sont pas encore signalées par leurs appels au crédit, mais qui le feront sans doute un jour ou l'autre.



Coll. Jacques Bobée

SOCIÉTÉ D'IMPORTATION DE BOIS EXOTIQUES

TIMBRE AU COMPTANT 0.50 POUR  
100 F  
A.O.F.  
Daussy

Société anonyme au capital de 3.850.000 fr.  
divisé en 38.500 actions de 100 fr. chacune

Capital porté à 5.000.000 de francs  
Assemblée générale extraordinaire du 2 novembre 1928

ACTION DE JOUISSANCE

Statuts déposés en l'étude de M<sup>e</sup> Huillier, notaire à Paris, le 21 novembre 1919

Siège social à Assinié (Côte d'Ivoire)

ACTION DE CENT FRANCS AU PORTEUR  
entièrement libérée

Un administrateur, par délégation du conseil d'administration : Lécuyer  
Un administrateur : Philippe de Paniagua  
P. Forveille imprimeur de titres Paris-Rodez

NOTES ET VALEURS DU JOUR

Société d'importation des bois exotiques  
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 5 décembre 1928)

Les actions de la Société d'importation des bois exotiques, qui avaient fléchi ces temps derniers en raison du marasme de la Coulisse, viennent d'ébaucher un mouvement de reprise à 683 francs.

Elles devraient valoir, semble-t-il, beaucoup mieux que ce cours. Car il s'agit d'une affaire qui a fait ses preuves. Un coup d'œil sur le dernier bilan permet d'apprécier, en effet, l'excellente situation de la société.

Le capital social de 3.850.000 fr. est complètement remboursé au moyen des bénéfices. Les immobilisations qui s'élèvent encore à 4.700.000 francs sont amorties des neuf dixièmes par les amortissements et les réserves qui figurent au bilan et bien au delà en faisant entrer en ligne de compte la grosse réserve que constitue le capital amorti. À part le dividende à répartir, le passif exigible n'atteint que 142.000 fr. au regard de 880.000 fr. de créances et de 1.163.000 fr. en caisses et banques.

La société gagne par an plus que son capital amorti (4.057.000 fr. eu 1927 pour 3.850.000 francs de capital *remboursé*). Elle ne distribue, d'ailleurs, guère que la moitié de ses profits, consacrant le surplus aux comptes prévisionnels. Le dernier dividende réparti est de 45 fr. nets (la Société étant placée sous le régime fiscal des colonies, ne supporte pas les impôts français). Étant donné cette situation financière, l'élasticité des répartitions futures est donc grande.

L'entreprise, qui dispose d'un outillage perfectionné, exporte par an 10.000 tonnes d'acajou. Elle a équipé à Assinie une installation mécanique qui lui permet d'embarquer outre les bois de ses chantiers, ceux des installations forestières de la région. D'autre part, la société a racheté à l'*Indenié* la voie ferrée allant d'Aboisso à Ayagnau (ce qui porte à une centaine de kilomètres le réseau d'évacuation de la société) ainsi que le matériel forestier correspondant, acquisition qui facilitera grandement l'exploitation de l'acajou de cette région.

Ajoutons que la Société d'importation des bois exotiques est sous le contrôle du groupe Kong, qui a obtenu pour maintes autres de ses filiales, des résultats également fort brillants.

Si l'on tient compte de cette situation et des perspectives d'avenir, on est amené à estimer que sur la base du cours actuel, l'action Importation des Bois Exotiques doit présenter une intéressante marge de plus-value.

Société d'importation de bois exotiques  
Conseil d'administration : Ph. de Paniagua, A. Marguet, M. Mizraki, G. Lévy, A. Hoffmann.

---

(*Les Annales coloniales*, 29 mars 1930)

Au groupe Kong, les Bois Exotiques (636) continuent à se signaler par une activité de bon aloi.

---

Importation de Bois exotiques  
(*Le Journal des chemins de fer*, 20 avril 1930)

L'ass. ord. du 10 avril a approuvé les comptes de l'exercice 1929. Le bénéfice net de l'exercice ressort à 3.934.601 francs. Le dividende brut, fixé à 50 fr, par action de jouissance et 57 fr. par action non amortie numéros 38.501 à 50.000, est payable à partir du 10 mai. Il a été affecté aux amortissements une somme de 706.430 fr. et reporté à nouveau 308.115 francs.

Le rapport du conseil indique que durant l'exercice, l'installation des nouveaux chantiers et de la scierie dans la région d'Adjouan a été terminée. Une importante plantation de café (1.000 ha.) a également été créée.

Les chargements de bois ont trouvé à mesure de leur arrivage dans les ports européens acheteurs à des prix sensiblement plus rémunérateurs que ceux de l'année antérieure. Enfin, la prospection des chantiers a de nouveau démontré leur grande richesse en acajou. Répondant à un actionnaire, le président a indiqué que les stocks étaient inventoriés au-dessous du prix de revient. Le chiffre des ventes, a-t-il ajouté, est pour l'exercice en cours, beaucoup plus important que celui de l'exercice précédent.

---

NOUVELLE COMPAGNIE FRANÇAISE DE KONG  
(*Les Annales coloniales*, 17 novembre 1930)

Parlant à titre officieux M. Mizraki, président, a indiqué que [...] Kong possède ... 5.000 actions Bois exotiques...

---

CRÉATION D'UNE FILIALE FRANÇAISE

Comptoir d'importation des bois africains  
(*La Journée industrielle*, 20 janvier 1931)

Société anonyme nouvelle pour le commerce des bois coloniaux ainsi que l'exploitation d'entreprises de plantation forestières et de travail du bois.

Siège à Paris, 28, rue de la Pépinière.

Capital : 100.000 fr. en actions de 100 fr., dont 470 ont été attribuées en représentation d'apports à la Société d'importation de bois exotiques.

Premiers administrateurs : MM. Herman Juliard <sup>4</sup>, 5, square Perronet, Neuilly-sur-Seine (Seine) ; Arthème Marguet, 204, rue de Rivoli, Paris ; Mathieu Merle, 1, avenue Pasteur, Paris, et Léon Plagelat, à Chevillon (Haute-Marne).

---

SOCIÉTÉ D'IMPORTATION DE BOIS EXOTIQUES  
(*L'Information financière, économique et politique*, 30 mai 1931)

Réunis en assemblée ordinaire le 28 mai, les actionnaires ont approuvé les comptes de l'exercice au 31 décembre 1930, faisant apparaître un solde créditeur de 171.632 francs, auquel s'ajoute le report antérieur de 308.115 francs.

L'assemblée a décidé le versement aux actions de l'intérêt statutaire de 7 %, soit 7 francs net, payable, à compter du 1<sup>er</sup> juillet prochain, contre remise du coupon n° 9. Il a été reporté à nouveau 399.248 francs.

Le rapport du conseil signale la baisse qui a frappé les cours des bois comme ceux d'autres produits coloniaux. Pour y remédier, la production a été réduite considérablement. La Chambre syndicale des exploitants forestiers a décidé, en décembre dernier, de suspendre les abattages d'acajou et bois similaires, afin de permettre l'écoulement des stocks dans de bonnes conditions.

Le rapport du conseil signale ensuite que, depuis octobre dernier, le groupe de MM. Mizraki et Lévy n'a plus la majorité dans la société. Le conseil est présidé par M. Marguet, fondateur de la société, et a repris les anciennes méthodes d'exploitation et de gestion.

La société a poussé activement l'agrandissement des plantations de café, qui se trouvent à Adjouan, dans le voisinage des plantations d'Elima. La société a une concession de 2.000 hectares, dont 300 plantés. La production commencera d'ici deux ans.

L'assemblée a donné *quitus* définitif de leur gestion à MM. Mizraki, Adolphe Hoffmann et Gaston Lévy, administrateurs démissionnaires en cours d'exercice. La nomination de MM. René Lemaître et Émile Vivier aux fonctions d'administrateurs a été ratifiée.

---

AEC 1931 (notice n° 387) Sté d'importation de bois exotiques (S.I.B.E.)

Siège : ASSINIE (Côte d'Ivoire).

Correspondant en France : Comptoir d'importation des bois africains (C.I.B.A.), 26, rue de la Pépinière, Paris 8<sup>e</sup>.

Capital. — S.A. fondée le 1<sup>er</sup> décembre 1919, 5 millions de fr. en 50.000 actions de 100 fr. dont 38.000 actions de jouissance. — Dividendes nets : 1925, 14 fr. 28 ; 1926, 36 fr. 34 ; 1927, 45 fr. ; 1928, 45 fr. (52 fr. action de capital) ; 1929, 50 fr. (57 fr action de capital).

Objet. — Exploitations forestières et agricoles à la Côte d'Ivoire (plantation de café à Adjouan, cercle d'Assinie).

Exp. — Bois (acajou, tiama, niangon, makoré, bossé, noyer, iroko, avodiré, etc. ),

---

<sup>4</sup> Herman Juliard : Néerlandais, marié à Londres avec Mabel Annie James. Dont Maurice (Pau, 1921). Administrateur des Exploitations forestières E. Poizat en Côte d'Ivoire (1924), de l'Union forestière africaine (1928), de la Compagnie forestière de l'Indénié (1929), des Plantations et Palmeraies de l'Ogooué (1930), administrateur délégué de la Société d'importation de bois exotiques (1931), administrateur de sa filiale française, le Comptoir d'importation des bois africains (1931), administrateur de la Société des Bois de Sassandra (1931).

Décédé le 31 juillet 1961 à Asnières-sur-Seine.

Conseil. — MM. A. Marguet, présid. ; H. Juliard, admin.-délégué ; M. Merle, R. Lemaitre, E. Vivier.

---

*Annuaire Desfossés*, 1931, p. 1155-1156 :

Société d'importation de bois exotiques

Conseil d'administration : M. Mizraki, A. Marguet, G. Lévy, Merle, Julliard [sic : Herman Juliard], Lemaitre.

---

1932 (janvier) : [Nouvelle Compagnie française de Kong](#) en liquidation judiciaire  
(c'est-à-dire sous administration judiciaire)

---

*Annuaire Desfossés*, 1933, p. 1206 :

Société d'importation de bois exotiques

Conseil d'administration : M. A. Marguet, pdt ; H. Julliard [sic : Juliard], adm.-dir. ; Merle, Lemaitre, E. Vivier.

---

#### SOCIÉTÉ D'IMPORTATION DE BOIS EXOTIQUES

(*L'Information financière, économique et politique*, 13 juillet 1933)

L'assemblée ordinaire réunie le 27 juin, a approuvé les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1932, accusant un solde débiteur de 126.248 fr. après déduction du bénéfice d'exploitation, qui s'est élevé à 399.809 fr., des frais généraux, des intérêts et agios et de 200.000 fr., montant d'une provision pour frais de vente à régler.

---

#### Société d'importation des bois exotiques

(*L'Information financière, économique et politique*, 15 avril 1934)

Les bénéfices réalisés par la société en 1933 permettront d'effacer la perte de l'exercice 1932 et de proposer, après prélèvements pour amortissements, la répartition d'un dividende de 12 francs net par action de capital et de 5 francs net par action de jouissance.

---

#### SOCIÉTÉ D'IMPORTATION DE BOIS EXOTIQUES

(*L'Information financière, économique et politique*, 7 juin 1935)

L'assemblée générale ordinaire du 5 juin 1935 a approuvé les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1934, accusant un solde bénéficiaire de 800.989 francs, contre 673.693 francs pour l'exercice précédent. Le dividende, qui a été fixé à 6 francs pour les actions de jouissance et 12 francs pour les actions non amorties, sera payable à dater du 15 septembre 1935 sur présentation du coupon n° 10 pour les actions de jouissance et du coupon n° 11 pour les actions de capital.

Le rapport signale que la production a été de 6.007 tonnes d'acajou et 602 de bois divers, contre, respectivement, 4.100 tonnes et 1.728 tonnes, et qu'il a été vendu, au fur et à mesure des arrivages, la totalité de la production plus une partie des anciens stocks de bois débités en Europe.

La scierie à la colonie, installée surtout dans le but d'utiliser les bois inexportables et le solde des anciens stocks et de fournir les bois débités nécessaires aux constructions, a vendu des sciages sur place pour un montant de 123.885 francs contre 102.435 francs.

En ce qui concerne la plantation de café, la première récolte n'ayant eu lieu qu'en janvier 1935, les résultats figureront donc pour la première fois sur les comptes de l'exercice en cours. La plantation, bien entretenue, très bien située, est en parfait état et son rendement permet des maintenant d'escompter un rapport annuel appréciable.

Le conseil a l'intention de convoquer, en temps voulu, une assemblée extraordinaire pour demander l'autorisation d'affecter les bénéfices de la plantation de café au remboursement de la partie de capital social non encore amortie car, sur 5 millions de francs de capital, 1.150.000 n'ont pas été remboursés et que ces actions de capital bénéficient d'un intérêt statutaire de 7 %, ce qui représente une somme annuelle de 80.500 francs. Le remboursement par prélèvement sur les bénéfices de la plantation de café mettra tous les actionnaires sur un pied d'égalité. Un tel remboursement sera à l'avantage de tous les actionnaires, sans distinction et, notamment, des porteurs de titres de jouissance.

---

SOCIÉTÉ D'IMPORTATION DE BOIS EXOTIQUES  
(*L'Information financière, économique et politique, 20 juin 1936*)

L'assemblée générale ordinaire du 18 juin 1936 a approuvé les comptes de l'exercice 1935 qui se soldent par un bénéfice de 211.074 fr. Le dividende a été fixé à 7 fr. et sera payable à une date ultérieure contre remise du coupon n° 12. Le solde, soit 10.574 fr., ajouté au report précédent de 289.947 fr., a été reporté à nouveau. La réduction sensible des bénéfices réalisés en 1935, comparativement à ceux de 1934, s'explique par :

1° La diminution de la production, notamment pendant le deuxième semestre, ayant pour cause les difficultés de règlements avec l'Allemagne ;

2° Une augmentation du prix de revient provenant de l'incorporation aux frais d'exploitation des dépenses faites pour l'acquisition de nouveaux chantiers et prospections importantes.

En 1935, la production acajou et bois divers a été de 5.187 tonnes contre 6.609 tonnes en 1934. En ce qui concerne les scieries, la société a continué à débiter et vendre sur place les bois inexportables. Les ventes de sciages de l'exercice se sont élevées à 121.000 fr. Pour le café, il a été récolté et vendu, pendant 1936, environ 14 tonnes de café marchand, et le stock à fin décembre était de 8 tonnes.

---

*Annuaire Desfossés, 1937, p. 1352 :*  
Société d'importation de bois exotiques

Conseil d'administration : J.R. Lemaitre, pdt ; L. Plagelat <sup>5</sup>, adm. dél. ; M. Ratheau, J. Joubert, M. Lavril <sup>6</sup>.

Commissaires : MM. J. Vinson, G. Dufat.

---

SOCIÉTÉ D'IMPORTATION DE BOIS EXOTIQUES  
(*L'Information financière, économique et politique*, 9 juillet 1937)

Les comptes de l'exercice 1936, analysés dans *l'Information* du 12 juin, ont été approuvés par l'assemblée ordinaire du 7 juillet 1937. Le bénéfice net de l'exercice s'élève à 906.158 francs. Le dividende a été fixé à 7 fr. par action amortie n° 1 à 38.500 et à 11 francs par action non amortie n° 38.501 à 60.000. Il sera mis en paiement le 1<sup>er</sup> août sous déduction des impôts. Le rapport indique que la progression des résultats a pour cause l'amélioration des prix de vente des bois coloniaux. La production a atteint 5.278 t. d'acajou contre 5.187 en 1935. Pour le café, la production s'est élevée à 36 tonnes. Le président a donné ensuite quelques renseignements sur l'exercice en cours. Le premier semestre a été satisfaisant, mais le second ne sera sans doute pas supérieur par suite de la hausse des frets.

---

SOCIÉTÉ D'IMPORTATION DE BOIS EXOTIQUES  
(*L'Information financière, économique et politique*, 5 août 1939)

L'assemblée ordinaire a approuvé les comptes de l'exercice 1938 qui font apparaître un bénéfice de 830.935 francs. Le rapport indique que le fléchissement des bénéfices est imputable aux conditions défavorables du marché des bois exotiques, non seulement quant au point de vue des cours de réalisation, mais aussi et surtout quant aux possibilités de vente. Les exportations sur l'Allemagne ont été suspendues et la consommation s'est ralentie très sensiblement en France comme dans les autres pays. La production a été limitée à 4.309 tonnes d'acajou et bois divers contre 6.402 tonnes pour l'année précédente.

La vente de la plantation de café et de divers éléments de l'installation d'Abidjan a été réalisée. Le centre des exploitations forestières a été transféré sur les chantiers au nord d'Aboisso. La société y installe une scierie. Le matériel est en cours d'acquisition.

Le rapport rappelle que le capital a été entièrement amorti en 1938. Comme les 50.000 actions formant ce capital auront désormais des droits égaux dans les répartitions, l'assemblée a décidé, pour les assimiler complètement, d'annuler les coupons n° 14 et 15 encore attachés aux titres n° 1 à 38.500.

Le dividende a été fixé à 6 fr. pour les actions n° 1 à 38.500 et à 12 fr. 13 pour les actions n° 1 à 38.501 à 50.000. Il sera mis en paiement à la Côte d'Ivoire à dater du 15 octobre.

---

*Annuaire Desfossés*, 1940, p. 1829 :

---

<sup>5</sup> Paul Léon Plagelat : né le 22 septembre 1882 à Chevillon (Haute-Marne). Engagé volontaire pour trois ans (27 fév. 1903). Agent de la Compagnie française de Kong à Grand-Bassam (1908). Administrateur délégué de la Cie des bois de la Côte d'Ivoire (1923), administrateur de la Compagnie forestière de l'Indénie (1924), de la Société de transit de Grand-Lahou, du Comptoir d'importation des bois africains (1931) et de la Compagnie générale des Comptoirs africains (1932), administrateur délégué de la Société d'importation de bois exotiques. Maire de Chevillon (1929-1941).

<sup>6</sup> Max Lavril (1895-1981) : directeur général de la Banque commerciale africaine. Voir [encadré](#).

Société d'importation de bois exotiques  
Conseil d'administration : idem  
Commissaires : MM. P. Clarke de Dromantin, G. Dufat.

---

*Annuaire Desfossés*, 1945, p. 1861 :  
Société d'importation de bois exotiques  
Conseil d'administration : J.R. Lemaitre, pdt ; M. Ratheau, J. Joubert, M. Lavril, R. Sellier.  
Commissaires : MM. P. Clarke de Dromantin, G. Dufat.

---

SOCIÉTÉ D'IMPORTATION DE BOIS EXOTIQUES (S. I. B. E.)  
(BALO, 3 février 1947)

Société anonyme au capital de 7.500 000 F C F. A. divisé en 75.000 actions de 100 F.  
Siège social : Aboisso (Côte d'Ivoire).

R. C. : Grand-Bassam, n° 114.

Société anonyme constituée sous le régime de la législation française.

Objet. — L'importation, l'exportation et le commerce des bois exotiques et indigènes, tant en France qu'à l'étranger, ainsi que toutes opérations mobilières et immobilières de nature à faciliter les opérations de la société : l'acquisition, l'exploitation et la vente de tous domaines forestiers, ainsi que leur mise en valeur de toute manière et aussi autres opérations commerciales, industrielles et financières se rattachant directement ou indirectement à son objet.

Durée. — 99 ans à compter du 1<sup>er</sup> décembre 1919.

Capital social — Fixé à 7.500.000 F. C.F.A. divisé en 75.000 actions de 100 F chacune entièrement libérées, dont 50.000 (n° 1 à 50.000) entièrement amorties et remboursées.

Sur ces actions, 3.500 représentent la rémunération des apports en nature ci après énoncés ; les 71.500 de surplus ont été souscrites et libérées en numéraire.

Apports. — Aux termes de l'article 6 des statuts, M. Arthème-François Marguet, négociant à Paris, a apporté à la société :

1° Les droits lui appartenant dans deux immeubles ci-après situés à Grand-Bassam :

a) Un immeuble immatriculé au livre foncier du cercle de Bassam, vol. 1, folio 38, sous le n° 38 ;

b) Et un autre immeuble également immatriculé au livre foncier du cercle de Bassam, vol. 1, folio 41, sous le n° 41 ;

ainsi que l'ensemble des constructions y édifiées ;

2° le droit au bail d'un immeuble situé dans le cercle de Grand-Bassam, au lieu-lit « lagune Potou », d'une contenance totale d'environ 50 hectare; avec les bâtiments d'exploitation, hangars et culture» s'y trouvant, consentis par M. Léon-Joseph Erbe, commissionnaire à Grand-Bassam, qui a commencé à courir le 1<sup>er</sup> juillet 1919 pour finir le 30 juin 1922 :

Le droit au bail d'un appartement sis à Paris, 25, rue Duphot, consenti par la société Pottier frères, dont le siège social est à Paris, 26, rue Duphot, qui a commencé à courir le 1<sup>er</sup> octobre 1918 pour prendre fin le 1<sup>er</sup> juillet 1921 ;

4° Le fonds de commerce de négociant en bois coloniaux exploité par M. Marguet, à Grand-Bassam ainsi que la clientèle et l'achalandage qui y sont attachés ;

5° Le mobilier, le matériel et les marchandises pouvant en dépendre ;

6° Les droits et avantages résultant des contrats en cours, notamment avec la clientèle, le personnel, les employés, les polices d'assurance et autres engagements ;

7° Les loyers d'avance et autres paiements d'avance ou dépôts et généralement tous les éléments d'actif dépendant du fonds de commerce apporté à l'exception des espèces en caisse et en banque, des effets en portefeuille, en banque et des créances à recouvrer ainsi que du passif pouvant exister à la date de la constitution de la société.

En rémunération de ses apports, il avait été attribué à M. Marguet 1.000 actions entièrement libérées à prendre sur les 6.000 actions de 500 F qui représentaient le capital originaire. Le montant nominal de chacune de ces actions a été réduit à 350 F par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 12 avril 1922, puis le capital ayant été divisé en actions de 100 F par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 4 avril 1927, les 1.000 actions d'apport de 500 F originaires, sont actuellement représentées par 3.500 actions de 100 F.

Obligations. — Il n'a pas été émis d'obligations.

Conseil d'administration. — La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et de sept au plus. Les administrateurs peuvent recevoir une rétribution annuelle dont l'importance est fixée par l'assemblée générale, ainsi que la partie des bénéfices sociaux ci-après indiquée.

.....

#### AUGMENTATION DE CAPITAL.

##### Avis aux actionnaires

L'assemblée générale extraordinaire du 31 décembre 1946 a décidé d'augmenter le capital de 12.500.000 F C. F. A. pour le porter à 20.000.000 de francs C. F. A., par l'émission de 125.000 actions nouvelles de 100 F C F. A. émises à 110 F C. F. A., soit avec une prime de 10 F C. F. A., qui seront créées jouissance du 1<sup>er</sup> janvier et seront, après répartition des résultats de l'exercice 1946, entièrement assimilées aux 25.000 actions de capital actuellement existantes, n° 50.001 à 75.000).

Le montant de la taxe de transmission avancée par la société pour les actions de capital et qui n'aurait pas été récupéré sur les dividendes distribués jusqu'alors, sera réparti également entre celles de ces actions qui existeraient sous la forme au porteur, sans distinction, entre les actions anciennes et les actions nouvelles, lors de la distribution du premier dividende auquel participeront les actions nouvelles.

.....

Bilan au 31 décembre 1945.

| ACTIF  |                      |
|--|----------------------|
| Immobilisé :   |                      |
| Immeubles  | 260.398 01           |
| Plantation   | 17.407 00            |
| Installation et aménagement exploitation forestière et voie ferrée | 7.075.738 50         |
| Chantiers Foulon   | 94.737 75            |
| Matériel industriel  | 196.748 01           |
| Flottille et matériel traction                                     | 1.100.721 50         |
| Matériel autos   | 649.879 75           |
| Scierie Aboisso:   |                      |
| a) immeuble et installation  | 959.884 48           |
| b) Matériel  | 365.759 94           |
| Matériel en France ou en cours de route                            | 1.285.892 80         |
| Mobilier   | 23 739 03            |
| Actif engagé :   |                      |
| Créances en Angleterre   | 234.045 49           |
| Titres en portefeuille   | 1 00                 |
| Réalisable et disponible :   |                      |
| Stocks : approvisionnements  | 510.428 05           |
| Bois à la colonie  | 2.237.974 10         |
| Débiteurs divers   | 1.042.886 35         |
| Banques  | 17 088 21            |
| Caisse   | 50.252 98            |
| Compte d'ordre:  |                      |
| Débiteurs par avals  | 226.548 15           |
| Profits et pertes :  |                      |
| Report déficitaire 1 <sup>er</sup> janvier 1945                    | 105.543 03           |
| Perte exercice 1945  | 242.624 78           |
| Total  | <u>16.698.301 93</u> |
| PASSIF   |                      |
| Capital  | 7.500.000 00         |

|   |                      |
|---|----------------------|
| Amortissements :  |                      |
| Sur immeubles   | 78.589 90            |
| Installation et aménagement exportation forestière et voie ferrée | 4.215.222 90         |
| Matériel industriel   | 159.004 86           |
| Flottille et matériel de traction                                 | 344.440 69           |
| Matériel autos  | 360.219 15           |
| Mobilier  | 23.788 03            |
| Envers les tiers  |                      |
| Créditeurs divers   | 1.576.908 81         |
| Coupons à payer   | 3.410 00             |
| Effets à régler   | 1.000.000 00         |
| Réserves et provisions :  |                      |
| Réserve légale  | 500.000 00           |
| Prime émission  | 250.000 00           |
| Provision pour créances douteuses et engagements divers           | 460.219 44           |
| Compte d'ordre :  |                      |
| Engagements par avals   | 226.548 15           |
| Total   | <u>16.698.301 93</u> |

Certifié exact :

Le président du conseil d'administration,  
MAX LAVRIL,  
15. avenue de La Motte-Piquet Paris  
faisant éléction de domicile au siège de la société,  
à Aboisso (Côte d'Ivoire).

---

*Annuaire Desfossés*, 1948, p. 2171 :

Société d'importation de bois exotiques

Conseil d'administration : MM. R. Cachot, R. Lemaitre, P. Bourceret, R. Tissier, M. Ratheau, Lambert, J. Bouruet-Aubertot.

Commissaires : MM. P. Clarke de Dromantin, G. Dufat.

---

AEC 1951-428 — Société d'importation de bois exotiques (S.I.B.E.),  
ABOISSO (Côte d'Ivoire).

Correspondant en France : Comptoir d'importation des Bois africains (C.I.B.A.)[403],  
97, rue St-Lazare, PARIS (9<sup>e</sup>).

Capital. — Société anon., fondée le 1<sup>er</sup> décembre 1919, 20.000.000 de fr. en 50.000 actions de 100 fr. de jouissance et 150.000 act. de 100 fr. de capital.

Objet. — Exploitations forestières et agricoles à la Côte d'Ivoire.

Exp. — Bois (acajou, tiama, niangon, makoré, bossé, noyer, iroko, avodiré, etc.).  
Conseil. — MM. René Gachot [470 = Plant. et palm. de l'Ogooué], présid. ; Lambert, R[éné] Lemaître [groupe Kong], Marius Ratheau, P. Bourceret [BAO], R. Tissier.

---

AEC 1951-403 — Comptoir d'importation des bois africains (C.I.B.A.),  
97, rue St-Lazare, PARIS (9<sup>e</sup>).  
Capital. — Société anon. fondée le 1<sup>er</sup> janvier 1931, 100.000 fr. en 1.000 actions de 100 fr. dont 470 d'apport.  
Objet. — Vente à la commission et importation de bois coloniaux en grumes et en sciages.  
Agents généraux de la Société d'importation de bois exotiques : voir notice n° 428 et de la Compagnie Forestière de l'Indénié (Voir notice n° 399).  
Conseil. — MM. Marius Ratheaux [pdt Éts Jacquemaire à Lyon, adm. SLD et Gillet-Thaon], présid. ; R[éné] Lemaître [groupe Kong], É[mile] Dudet [Forest. Indénié, Pastorale afric. (groupe Kong)].

---

EXOTIQUES (S.I.B.E.)

# SOCIÉTÉ D'IMPORTATION DE BOIS EXOTIQUES (S.I.B.E.)

SOCIÉTÉ ANONYME  
AU CAPITAL DE 12.500.000 FRANCS C. F. A.  
DIVISÉ EN 10.000 ACTIONS DE 1.250 FR. C.F.A. CHACUNE  
ENTIÈREMENT LIBÉRÉES

Statuts déposés en l'Étude de M<sup>e</sup> HULLIER, Notaire à Paris

SIÈGE SOCIAL :  
ABOISSO (Côte-d'Ivoire)  
R. C. Grand Bassam n° 114

## ACTION

DE 1.250 FRANCS C.F.A.  
AU PORTEUR  
ENTIÈREMENT LIBÉRÉE

Numéro 008,647

LE PRÉSIDENT  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

UN ADMINISTRATEUR,  
OU PAR DÉLÉGATION  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

4896. Hemmerlé, Petit et Cie. - L.

Société d'Importation de Bois exotiques  
(S. I. B. E.)  
SOCIÉTÉ ANONYME  
20 Action N° 008,647 20  
Vingtième Coupon

Société d'Importation de Bois exotiques  
(S. I. B. E.)  
SOCIÉTÉ ANONYME  
19 Action N° 008,647 19  
Dix-neuvième Coupon

Société d'Importation de Bois exotiques  
(S. I. B. E.)  
SOCIÉTÉ ANONYME  
18 Action N° 008,647 18  
Dix-huitième Coupon

Société d'Importation de Bois exotiques  
(S. I. B. E.)  
SOCIÉTÉ ANONYME  
17 Action N° 008,647 17  
Dix-septième Coupon

Société d'Importation de Bois exotiques  
(S. I. B. E.)  
SOCIÉTÉ ANONYME  
16 Action N° 008,647 16  
Seizième Coupon

Société d'Importation de Bois exotiques  
(S. I. B. E.)  
SOCIÉTÉ ANONYME  
15 Action N° 008,647 15  
Quinzième Coupon

Société d'Importation de Bois exotiques  
(S. I. B. E.)  
SOCIÉTÉ ANONYME  
14 Action N° 008,647 14  
Quatorzième Coupon

Société d'Importation de Bois exotiques  
(S. I. B. E.)  
SOCIÉTÉ ANONYME  
13 Action N° 008,647 13  
Treizième Coupon

Société d'Importation de Bois exotiques  
(S. I. B. E.)  
SOCIÉTÉ ANONYME  
12 Action N° 008,647 12  
Douzième Coupon

Société d'Importation de Bois exotiques  
(S. I. B. E.)  
SOCIÉTÉ ANONYME  
11 Action N° 008,647 11  
Onzième Coupon

Coll. Jacques Bobée

SOCIÉTÉ D'IMPORTATION DE BOIS EXOTIQUES  
(S.I.B. E.)

Société anonyme  
au capital de 12.500.000 de fr. C.F.A.  
divisé en 10.000 actions de 1.250 fr. C.F.A. chacune  
entièrément libérées

Statuts déposés en l'étude de M<sup>e</sup> Huillier, notaire à Paris

---

Siège social : Aboisso (Côte d'Ivoire)  
R.C. Grand Bassam n° 114

---

ACTION DE 1.250 FRANCS C.F.A. AU PORTEUR  
entièrement libérée

Le président du conseil d'administration : ?  
Un administrateur, ou par délégation du conseil d'administration : ?  
Hemmerlé, Petit & Cie 4-53

---

*Annuaire Desfossés*, 1953, p. 1791 :  
Société d'importation de bois exotiques  
Conseil d'administration : P. Lambert, M. Ratheau, Lapiquonne, Parlange.  
Commissaires : G. Dufat et Deleau.

---

Société d'importation de bois exotiques  
[Desfossés 1956/1781]

S.A., 21 novembre 1919.

Siège social : Abidjan (Côte d'Ivoire).

Bressieux (cte Robert de)[1904-1967][ép. Jeanne Chanove, fille de Jean ; beau-fr. marquis Thibault de Solages][pdt Yonia-Kolenté, en Guinée...], 561 (Dombrowa), 1146 (Robinet., raccords+accés.), 1163 (Huta Bankowa depuis 1952), 1545 (Matériel de construc.), 1781 (pdt Import. bois exo.), 1786 (Fr.-Malgache d'Entrep.).

Castres-Saint-Martin (Gaston) [ / x][ép. Germaine Bouilloux-Lafont. X]pdt Crédit fonc. Afr.], 238 (Créd. fonc. ouest-afr.), 249 (ph Créd. fonc. Brésil), 1781 (v.-pdt Sté import. bois exotiques).

Gancel (B.), 145 (secr. gén. BGI-LH), 147 (Mosellane financ. et de créd.), 1781 (adm.-dir. Sté d'import. de bois exotiques).

Francès (Jack), 145 (dg BGI-LH), 189 (Crédit français), 528 (Alsac. de particip. et de crédit)[Sofinco], 1118/1 (Nadella), 1457 (Verreries de Cognac et de Carmaux), 1781 (Sté d'import. de bois exotiques), 1927 (Distill. Indochine).

André-Martin (Emmanuel)[<sup>00/00</sup>](fils d'André Martin, assureur), 1020 (Ateliers GSP), 1215 (SPEI), 1781 (Sté d'import. de bois exotiques).

Falandre (Henri Férault de)[x/ ], 519 (Sofragi), 1781 (Sté d'import. de bois exotiques).

Destanne de Bernis (Jacques) [ / x], 66 (dga La Nationale RD), 1657 (Cotonnière de Saint-Quentin), 1735 (SEA-MC), 1781 (Import. de bois exotiques).

Larche (G.)[Afric. d'assurances], 1781 (Sté d'import. de bois exotiques).

Chevrot (G.), 1781 (Sté d'import. de bois exotiques).

Capital social : 80 millions de fr. C.F.A., divisé en 64.000 act. de 1.250 fr. C.F.A., dont 63 900 act. B de capital et 100 A de jouissance. A l'origine, 3 millions de fr. en 6.000 actions de 500 fr, porté à 5.000.000 en mai 1920 ; ramené en 1922 à 3.500.000 fr. par la réduction de 500 à 350 fr. de la valeur nominale des actions ; en avril 1924, le capital a été intégralement remboursé. En juillet 1926, le capital a été augmenté de 350.000 fr. par la création de 1.000 actions nouvelles de 350 fr. remboursées elles-mêmes. L'assemblée d'avril 1927 a divisé les 11.000 actions de 350 fr. alors existantes en 38.500 actions de 100 fr. par échange de 7 actions nouvelles pour 2 anciennes ; capital porté à 5 millions en octobre 1928 par création de 11.500 actions réservées à la Forestière de l'Indénié, et remboursées en novembre 1938 ; puis à 7.500.000 en 1942 par l'émission de 25.000 actions de 100 fr. (1 pour 2 anciennes de jouissance), à 110 fr. Porté en 1947 à 20 millions de fr. C.F.A. par l'émission à 110 fr, de 125.000 actions de capital de 100 fr. (5 nouvelles pour 3 anc.). Ramené en 1951 à 5 millions, puis à 500.000 fr. C.F.A. en 1952. Porté en 1953 à 12.500.000 fr. C.F.A. par émission au pair de 120.000 actions nouvelles de 100 fr. C.F.A., puis titres regroupés en 1.250 fr. C.F.A. Porté en 1954 à 80 millions de fr. C.F.A. par création de 54.000 actions de 1.260 fr. C.F.A. (apports).

| en milliers de fr. CFA | Bénéfice nets | Dividende total |
|------------------------|---------------|-----------------|
| 1946                   | - 1.279       | —               |
| 1947                   | - 3.775       | —               |
| 1948                   | - 3.715       | —               |
| 1949                   | - 9.024       | —               |
| 1950                   | - 5.063       | —               |
| 1951                   | - 24.703      | —               |
| 1952                   | 6.313         | —               |
| 1953                   | 878           | —               |
| 1954-55                | 49            | —               |
| 1955 (30 sept.)        | —             | —               |

Société d'importation de bois exotiques  
(L'Information financière, économique et politique, 25 novembre 1958)

L'assemblée générale ordinaire, réunie le 10 novembre 1958, a approuvé les comptes de l'exercice 1<sup>er</sup> juillet 1957-30 juin 1958 qui se sont soldés, après dotation de 30.791.162 fr. aux amortissements et provisions, par un bénéfice net de 6.026.992 fr. et voté la distribution d'un dividende net de 66 fr. C.F.A., en augmentation de 25 % par rapport au précédent.

Le renouvellement du matériel a été poursuivi, notamment par l'achat de tracteurs à chenille de marque « Continental ». La société dispose de six parcs affectés au stockage des grumes et bois débités dont deux en Côte d'ivoire et quatre en France.

L'assemblée a ratifié la cooptation, en qualité d'administrateur, de M. René de Kainlis, président de la société.

Une assemblée générale extraordinaire, réunie à l'issue de l'assemblée générale ordinaire, a décidé d'augmenter le capital social de 80 millions de fr. à 100 millions de fr. C.F.A. par émission au pair de 16.000 actions de 1.250 fr. C.F.A., jouissance 1<sup>er</sup> janvier 1959.

---

# SOCIÉTÉ D'IMPORTATION DE BOIS EXOTIQUES (S.I.B.E.)

SOCIÉTÉ ANONYME

AU CAPITAL DE 100.000.000 DE FRANCS C. F. A.  
DIVISÉ EN 80.000 ACTIONS DE 1.250 FR. C.F.A. CHACUNE  
ENTIÈREMENT LIBÉRÉES

Statuts déposés en l'Étude de M<sup>e</sup> HULLIER, Notaire à Paris

SIÈGE SOCIAL :

ABIDJAN (Côte-d'Ivoire)  
R. C. Grand Bassam n° 114

**ACTION**  
DE 1.250 FRANCS C.F.A.  
AU PORTEUR  
ENTIÈREMENT LIBÉRÉE

Numéro 064,880

LE PRÉSIDENT  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

UN ADMINISTRATEUR,  
OU PAR DÉLÉGATION  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Société d'Importation de Bois exotiques  
(S.I.B.E.)  
SOCIÉTÉ ANONYME

20 Action N° 064,880 20

Vingtième Coupon

Société d'Importation de Bois exotiques  
(S.I.B.E.)  
SOCIÉTÉ ANONYME

19 Action N° 064,880 19

Dix-neuvième Coupon

Société d'Importation de Bois exotiques  
(S.I.B.E.)  
SOCIÉTÉ ANONYME

18 Action N° 064,880 18

Dix-huitième Coupon

Société d'Importation de Bois exotiques  
(S.I.B.E.)  
SOCIÉTÉ ANONYME

17 Action N° 064,880 17

Dix-septième Coupon

Société d'Importation de Bois exotiques  
(S.I.B.E.)  
SOCIÉTÉ ANONYME

16 Action N° 064,880 16

Seizième Coupon

Société d'Importation de Bois exotiques  
(S.I.B.E.)  
SOCIÉTÉ ANONYME

15 Action N° 064,880 15

Quinzième Coupon

Société d'Importation de Bois exotiques  
(S.I.B.E.)  
SOCIÉTÉ ANONYME

14 Action N° 064,880 14

Quatorzième Coupon

Société d'Importation de Bois exotiques  
(S.I.B.E.)  
SOCIÉTÉ ANONYME

13 Action N° 064,880 13

Treizième Coupon

Société d'Importation de Bois exotiques  
(S.I.B.E.)  
SOCIÉTÉ ANONYME

12 Action N° 064,880 12

Douzième Coupon

Société d'Importation de Bois exotiques  
(S.I.B.E.)  
SOCIÉTÉ ANONYME

11 Action N° 064,880 11

Onzième Coupon

Coll. Jacques Bobée

SOCIÉTÉ D'IMPORTATION DE BOIS EXOTIQUES  
(S.I.B. E.)

Société anonyme  
au capital de 80.000.000 de fr. C.F.A.  
divisé en 80.000 actions de 1.250 fr. C.F.A. chacune  
entièrément libérées

---

Statuts déposés en l'étude de M<sup>e</sup> Huillier, notaire à Paris

---

Siège social : Abidjan (Côte d'Ivoire)

R.C. Grand Bassam n° 114

---

ACTION DE 1.250 FRANCS C.F.A. AU PORTEUR

entièrement libérée

Le président du conseil d'administration : René de Kainlis

Un administrateur, ou par délégation du conseil d'administration : ?

Hemmerlé, Petit & Cie 12-58

---

WWE 1967 :

LESTANG Georges Lucien de. Administrateur de sociétés. Né à Orléans (Loiret), le 22.11.1897. F. : de Paul, notaire, et de Thérèse Thillier. M. : le 11.2.1930, à Brest (Fin.), avec Simonne Bongrain d'Ablancourt. Enf. : Yann. Asc. : Guillaume de l'Estang. Ét. : Inst. Sainte-Croix-d'Orléans, Pontlevoy. Carr. : secr. gén. « Soc. des Huiles Antar », puis adm.-délégué CACIB [Agric., comm. et ind. de Badikaha] Côte d'Ivoire, Crédit foncier d'Afrique\*, SIBE [Import. bois exotiques] et Cotexunion. Décor. : Ch nat. Légion d'hon., Cr. de guerre G.M. 1. Membre Touring Club de Fr., Atlantis. A. : 18, bd Flandrin, 75 Paris 16, France.

---